



**Le proviseur
Nicolas Solana**

Foix, le 5 mars 2024

Lycée Gabriel Fauré
5 rue du Lieutenant Paul Delpech
09000 FOIX
Tél : 05 34 09 82 30
Mél : 0090002d@ac-toulouse.fr

Note relative aux admissions en section européenne et dans les enseignements optionnels Rentrée 2024

Dans le but **d'améliorer la lisibilité et de simplifier les démarches pour les familles et pour les collèves d'origine de nos élèves**, nous tenons à récapituler le calendrier et les procédures d'admission dans les enseignements optionnels et en section européenne au lycée Gabriel Fauré, pour la rentrée 2024.

1. Chaque famille effectuera les démarches d'orientation et d'affectation selon la procédure académique. **Aucune démarche ne sera à affectuer auprès du lycée tant que les élèves n'auront pas reçu d'affectation par l'autorité académique** (vraisemblablement le 26/06/2024). Les élèves de 3^e dont l'adresse postale ne les place pas sur le secteur du lycée Gabriel Fauré effectueront une demande de dérogation qui sera traitée par les services de la DSDEN. Il n'y a pas lieu de solliciter le lycée. La demande de dérogation est saisie et validée par le chef d'établissement d'origine. Les demandes de dérogation sont étudiées par les services de la DSDEN selon des critères fixés nationalement dans la limite des places disponibles après affectation des élèves du secteur.
2. Une fois affectés par l'autorité académique, les élèves qui souhaitent suivre les enseignements suivants :
 - Arts plastiques
 - Cinéma-audiovisuel
 - Section européenne anglais,devront obligatoirement **déposer une lettre de motivation au moment de leur inscription au lycée Gabriel Fauré. La lettre de motivation doit être écrite en anglais pour les élèves candidats à l'entrée en section européenne anglais** (avec une copie des trois bulletins de troisième).
3. Une demande d'option peut être cumulée avec une demande d'admission en section européenne. En revanche il n'est pas possible de demander à cumuler deux options différentes parmi les suivantes :
 - Arts plastiques**, (lettre de motivation exigée)
 - Cinéma-audiovisuel**, (lettre de motivation exigée)
 - Langues et Cultures de l'Antiquité Latin et Grec (L.C.A.)**, (pas de lettre de motivation à fournir)
 - Occitan**, (pas de lettre de motivation à fournir)
4. Une **commission composée d'enseignants se réunira avant le 7 juillet pour classer les candidatures reçues** dans chacun des enseignements concernés (sauf Occitan et Latin – Grec). Le chef d'établissement arrêtera alors la liste des élèves admis dans chacun des enseignements, conformément à ce classement et au **nombre de places disponibles (28 en arts plastiques ; 28 en CAV et 30 en section européenne)**. Chaque famille sera destinataire d'un courrier de la part du lycée Gabriel Fauré, qui lui indiquera si son enfant a été admis en section européenne ou dans l'enseignement optionnel

demandé, avant le 15 juillet.

5. Après la rentrée, les élèves qui souhaitent arrêter l'un des enseignements optionnels ou la section européenne, ne pourront le faire qu'après étude d'une demande écrite émanant de leur responsable légal, avant le 30/09/2024. L'équipe de direction prendra l'avis des enseignants concernés, avant de rendre une réponse sur l'arrêt d'un enseignement optionnel. Aucune demande ne sera étudiée après le 1^{er} octobre.


Le Proviseur
Nicolas SOLANA